

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2930 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : LAMHAF TOURIA
 Date de naissance :
 Adresse :

 Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr YOUNES KITANE
 Spécialiste en Médecine Interne
 9104 Bd de Mars suite 25 . Tram Et. El Fida
 0522 20 45 45 / 056 61 31 23 48
 e-mail : dr.younes.kitane@gmail.com
 INPE: 91185975

Cachet du médecin :

Date de consultation : 25/1/2023 Nom et prénom du malade : LAMHAF TOURIA Age :
 Lui-même Conjoint Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

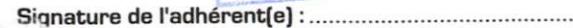
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
rendu visite à l'épouse de Dr Nasser Jeddak

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.
1 MAR. 2023

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant l'effectivité des Actes
25.1.2023	Consultation Medical	1	184.50 2 M: 05 22 8 ~ 05 22 8	Dr YBAP KITA Spécialiste en Médecine de Famille INPE 9185975 Signature : Dr YBAP KITA Date : 25/01/2023 INPE 9185975

INDEPENDENCE EXECUTIVE

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXÉCUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
hantache T N° 18 Bloc 22 Hay Lamia Hay Mohammadi Casablanca :0522 62 92 92- Patente: 319 268 Dr. El H. 2011-12-2011	9/1/2023	59,80
		UN DOLLAR CINQ-ET-QUAIS

JNPE:002055136

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

AUXILIAIRES MEDICALIX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Younes KITANE

Spécialiste en Médecine Interne

Tufts University, Boston USA

Maladies Autoimmunes

M.Rhumatismales

Biothérapie

Check-up

الدكتور يونس كتان

اختصاصي في الأمراض الباطنية

جامعة تافيس بوسطن أمريكا

أمراض المناعة الذاتية

أمراض الروماتيزم

الأدوية البيولوجية

Casablanca le.....

25 . 1 . 2023

الدار البيضاء في

LAMHAF.

TOURS.

180€

187 1/2

11

10

1

180€

180€

10

1

180€

180€

1

- 59,80

reduc

18

18

18

18

1

LOT 211488
EXP 03/2024
PPV 52.00DH



Dr Younes Kitane
Spécialiste en Médecine Interne
184 Bd 2 Mars Suite 25, 7ème St. El Fida
Casablanca, Maroc
Tél: 0522 81 58 89 / 06 61 31 23 48
Email: cabinet.kitane@gmail.com
DPE: 91185975



184, Bd 2 mars, Apt 25, 5^e étage Station de Tram El Fida, Casablanca



cabinet.kitane@gmail.com



05 22 81 58 89 / 06 61 31 23 48